

Résolution sur le rôle de l'Union européenne dans le processus de paix au Proche-Orient

2015/2685(RSP) - 10/09/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 70 contre et 31 abstentions, une résolution sur le rôle de l'Union européenne dans le processus de paix au Proche-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL et Verts/ALE.

Relancer les efforts de paix : profondément préoccupé par l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Proche-Orient, le Parlement a appelé à la **reprise sans délai d'efforts de paix crédibles**, soulignant le fait que toute solution durable au conflit ne pourrait être obtenue que dans un contexte régional, avec la participation de toutes les parties prenantes de la région et le soutien de la communauté internationale.

Les députés ont exhorté les Israéliens et les Palestiniens à **s'abstenir de poser des actes risquant de provoquer une nouvelle escalade** susceptible de peser sur l'issue des négociations.

Solution des deux États : le Parlement a réaffirmé son soutien à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec une entente mutuelle sur les échanges de territoires et Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir l'État d'Israël, dont la sécurité serait assurée, et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans la reconnaissance mutuelle, et dans le strict respect du droit international.

Les députés ont souligné que **les moyens non violents et le respect des droits de l'homme** et du droit humanitaire étaient la seule façon d'instaurer une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

La résolution a invité les autorités israéliennes à **abandonner leur politique d'implantation** qui viole le droit international humanitaire, alimente le ressentiment des Palestiniens et compromet la viabilité et les chances d'une solution fondée sur deux États. Dans le même temps, elle a souligné que **les tirs de roquettes** à destination du territoire israélien par des groupes armés étaient inacceptables et insisté sur l'absolue nécessité de **désarmer tous les groupes terroristes** de Gaza.

Priorité aux droits civils : le Parlement s'est félicité du **rôle positif** et du soutien nécessaire que l'Union souhaite assumer pour faciliter la résolution du conflit israélo-palestinien, ajoutant que l'Union est prête à entamer des travaux communs avec des partenaires de la région sur la base de l'initiative de paix arabe.

De l'avis des députés, la préservation de la viabilité de la solution fondée sur la coexistence de deux États par une **action concrète** et en assurant le **plein respect des droits de la population civile** des deux parties devraient être une priorité immédiate pour l'Union européenne et la communauté internationale.

Le rôle de l'UE : le Parlement a invité la Haute Représentante et le représentant spécial de l'Union à **mieux exploiter les relations politiques et les compétences institutionnelles de l'Union** et de ses États membres pour que l'Union joue un véritable rôle politique dans le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens et, plus largement, entre les États arabes et Israël.

Les députés ont invité l'UE à assumer ses responsabilités en sa qualité d'acteur influent et à **prendre une initiative audacieuse et globale pour la paix dans la région**. L'UE devrait jouer un rôle clé dans la

redéfinition des objectifs du Quatuor qui devraient être recentrés sur la recherche d'une solution politique au conflit.

Levée du blocus de Gaza : le Parlement a demandé à nouveau la fin du blocus de la bande de Gaza ainsi que **la reconstruction et la réhabilitation urgentes** de la région après la guerre de l'été 2014, qui devraient être une priorité de l'aide humanitaire de l'Union et de la communauté internationale. Il a exhorté les **donateurs** à verser sans tarder les montants des engagements financiers qu'ils ont pris le 12 octobre 2014, lors de la conférence internationale du Caire sur la Palestine et sur la reconstruction de Gaza.

Face à la **grave crise de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA)**, le Parlement a demandé à l'UE d'accroître son soutien financier à l'UNRWA et invité tous les autres donateurs de tenir leurs promesses à l'égard de l'Office.

Déplorant la poursuite de la **désunion palestinienne**, le Parlement s'est rallié à l'appel que l'UE a lancé aux factions palestiniennes, afin qu'elles fassent de la réconciliation et du retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza une priorité absolue.

Mission d'assistance aux frontières : le Parlement a salué le travail qu'a effectué la mission de police de l'UE dans le territoire palestinien occupé (EUPOL COPPS) qui, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), a aidé l'Autorité palestinienne à mettre sur pied les institutions du futur État de Palestine dans les domaines de la police et de la justice pénale ;

La résolution a demandé la **réactivation de la mission d'assistance aux frontières de la PSDC (EUBAM Rafah)**, en la dotant cette fois d'un mandat plus ambitieux et de moyens matériels et humains suffisants, afin qu'elle puisse jouer un rôle tangible dans le contrôle des frontières de la bande de Gaza avec l'Égypte et Israël.